

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 26 mars 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**DEV 001-1049/09/BC**

**■ Programme Opérationnel FEDER et FSE Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013 - Subvention Globale FEDER gérée par MPM dans le cadre du projet Axe 4.1 "Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles" - Approbation de convention - Approbation d'Autorisations de Programme DDEAI 09/2882/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

En effet, cet appel à projet, non seulement par les financements qu'il peut apporter mais également par sa capacité d'effet de levier sur de nombreuses actions en cours (actions ANRU, CUCS, PLIE, actions du CPER), apparaissait tout à fait intéressant pour les territoires concernés de la Communauté Urbaine.

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2011 pour sa programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes les Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Complémentairement aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007 – 2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale et territoriale.

Le préfet de région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FEDER de 10 674 991 euros, dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 21 755 379 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération n° DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

C'est à ce titre que suite à l'avis favorable du comité de programmation de la subvention globale lors de sa séance du 21 novembre 2008, le conseil de communauté du 19 décembre 2008 a octroyé à :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence une subvention FEDER de 47 120 euros sur une dépense éligible de 124 304 euros TTC pour le soutien à la réalisation du projet « Structuration du réseau association inter-entreprises en ZFU 2008-2009 ».
- l'association ARNAVANT une subvention FEDER de 13 354 euros sur une dépense éligible de 26 708 euros TTC pour le soutien à la réalisation du projet « Renforcer et étendre le réseau des entreprises d'ARNAVANT autour d'actions en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat local en ZFU 2008-2009 ».
- l'association Entrepreneurs en Zone Franche (EZF) une subvention FEDER de 12 000 euros sur une dépense éligible de 24 000 euros TTC pour le soutien à la réalisation du projet « Course des trois chances en ZFU 2008-2009 ».
- Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise (CPEM) une subvention FEDER de 210 000 euros sur une dépense éligible de 366 815 euros TTC pour le soutien à la réalisation du projet « Renforcement du fonds de prêt d'honneur dédié à la reprise d'entreprise : abondement et mise en œuvre du fonds pour 2008 ».
- la Commune de La Ciotat une subvention FEDER de 39 267 euros sur une dépense éligible de 292 000 euros HT pour le soutien à la réalisation du projet « Aménagement de locaux pour la relocalisation du PLIE MPM Est ».
- la Commune de Marignane une subvention FEDER de 40 000 euros sur une dépense éligible de 80 000 euros HT pour le soutien à la réalisation du projet « Centre ancien de Marignane : Etude de requalification urbaine stratégique et programmatique ».

- l'association Voiture & Co une subvention FEDER de 47 413 euros sur une dépense éligible de 94 826 euros TTC pour le soutien à la réalisation du projet « Soutien 2008 à la plateforme de services à la mobilité Bouger vers l'emploi ».
- l'association Méditerranée Services Développement (MSD) une subvention FEDER de 36 565 euros sur une dépense éligible de 73 131 euros TTC pour le soutien à la réalisation du projet « KIDDAM guide des services à la personne : réalisation d'un plan de communication ».

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération n°ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 ;
- Le courrier de Monsieur le préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération n°DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La convention de subvention globale FEDER du 29 octobre 2008 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- L'avis favorable du comité de programmation de la subvention globale du 21 novembre 2008 ;
- La délibération DEV 006-908/08/CC du 19 décembre 2008 ;

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu considérable pour la communauté non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire ;

## **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la création des opérations :

« Projet/0891 : Programme FEDER – Actions économiques 2008 » et l'affectation de l'autorisation de programme à l'opération d'un montant de 72 474 euros.

AP 2009 = 72 474 euros

Les crédits sont répartis de la manière suivante :

- Sous-opération : « CCIMP - Structuration du réseau association inter-entreprises en ZFU 2008-2009 »  
CP 2009 : 47 120 euros
- Sous-opération : « ARNAVANT - Renforcer et étendre réseau des entreprises autour d'actions en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat local en ZFU 2008-2009 » CP 2009 : 13 354 euros
- Sous-opération : « EZF - Course des trois chances en ZFU 2008-2009 ».  
CP 2009 : 12 000 euros

« Projet/0892 : Programme FEDER – Aides à l'emploi et à l'insertion 2008 » et l'affectation de l'autorisation de programme à l'opération d'un montant de 373 245 euros.

AP 2009 = 373 245 euros

Les crédits sont répartis de la manière suivante :

- Sous-opération : « CPEM - Renforcement du fonds de prêt d'honneur dédié à la reprise d'entreprise : abondement et mise en œuvre du fonds pour 2008 ».  
CP 2009 : 210 000 euros
- Sous-opération : « CNE La Ciotat - Aménagement de locaux pour la relocalisation du PLIE MPM Est ».  
CP 2009 : 39 267 euros
- Sous-opération : « CNE de Marignane - Etude de requalification urbaine stratégique et programmation du centre ancien de Marignane ».  
CP 2009 : 40 000 euros
- Sous-opération : « Voiture&Co - Soutien 2008 à la plateforme de services à la mobilité Bouger vers l'emploi ».  
CP 2009 : 47 413 euros
- Sous-opération : « MSD - KIDDAM guide des services à la personne : réalisation d'un plan de communication ».  
CP 2009 : 36 565 euros

#### **Article 2 :**

Sont approuvées les conventions attributives de subvention FEDER ci-annexées.

#### **Article 3:**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 de la Communauté Urbaine

Sous Politique : B330

- Nature 2041 « Subventions d'équipement versées aux organismes publics » pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
- Nature 2042 « Subventions d'équipements aux personnes de droit privé » pour les bénéficiaires suivants :

- Association ARNAVANT
- Association Entrepreneur en Zones Franches

Sous Politique : E110

- Nature 2041 « Subventions d'équipement versées aux organismes publics » pour les bénéficiaires suivants :
- Commune de La Ciotat
- Commune de Marignane

Nature 2042 « Subventions d'équipements aux personnes de droit privé » pour les bénéficiaires suivants :

- Association Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise
- Association Voiture & Co
- Association Méditerranée Services Développement

La recette correspondante d'un montant total de 445 719 euros est inscrite au budget 2009 de la Communauté Urbaine

Sous politique B330 – Nature budgétaire 1317 « Subventions d'équipement transférables \_ Budget communautaire et fonds européens \_ » pour 72 474 euros

Sous politique E110 – Nature budgétaire 1317 « Subventions d'équipement transférables \_ Budget communautaire et fonds européens \_ » pour 373 245 euros

**Article 5 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette décision et dans le cadre des orientations définies et à procéder à toute action de mise en œuvre et d'application.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
aux Financements Européens

Patrick MENNUCCI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et Servir l'Emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI